

Le plan de développement durable : un outil pour les villes qui y croient!

Le concept de développement durable a émergé ces dernières années dans tous les domaines, que ce soit dans les entreprises qui adoptent des pratiques plus respectueuses de l'environnement et des travailleurs, un bon exemple étant le commerce équitable, ou dans les organismes publics où le développement durable oriente de plus en plus la prise de décision.

La définition la plus commune du développement durable est celle d'un développement qui ne compromet pas la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. À l'échelle d'une ville, le développement durable reconnaît que la recherche de développement économique, sans considération du contexte social ou

environnemental, a résulté dans plusieurs situations à des problèmes de dégradation de certains quartiers, de migration des emplois, en plus d'une pollution parfois irréversible de l'environnement naturel.

Puisqu'une ville représente le niveau administratif le plus près de la population et que ses activités ont des impacts directs sur le milieu, elle joue un rôle majeur en faveur d'un développement durable. Pour rendre plus concrète l'application du développement durable à l'échelle locale, une ville peut adopter un Plan de développement durable. Cet exercice de consultation publique et de planification permet à la municipalité de faire un bilan de ses activités en matière d'environnement, société et développement économique, en plus d'identifier des actions nécessaires

pour atteindre des objectifs communs de développement durable pour l'ensemble de son territoire.

En tant que nouveau directeur de l'Organisation territoriale et du Développement durable, je suis heureux de constater que la Ville de Bromont souhaite adopter un tel Plan de développement durable. Ce plan permettra au Conseil et à l'administration de travailler de concert avec la population et les acteurs socio-économiques du territoire afin de se doter d'une vision commune pour le Bromont de demain et d'assurer à tous et chacun une qualité de vie exceptionnelle pour plusieurs générations à venir.

Jean-François Vachon, Directeur
Organisation territoriale et Développement durable

Et à Bromont, on y croit?

Les plate-formes électorales de plusieurs des candidats qui ont été élus comportaient d'une façon ou d'une autre, un volet « développement durable ». Pourquoi? En partie parce que le Conseil est constitué de personnes qui étaient déjà impliquées dans la communauté et qui, constatant que la population de la ville de Bromont avait presque doublé en dix ans, et que malgré un contexte économique difficile, il n'y avait aucun signe de ralentissement au niveau du développement, étaient préoccupées par l'avenir de Bromont. Le souci de préserver l'environnement exceptionnel de notre ville, tout en lui permettant de se développer, sans mettre une pression indue sur les infrastructures existantes et sur l'environnement, était certes une grande motivation pour se présenter en politique municipale. Pour certains, l'environnement était au premier plan, pour d'autres les aspects sociaux et pour d'autres, les facteurs économiques – justement les piliers sur lesquels s'appuie un plan de développement durable. Il s'agit donc d'un conseil municipal qui se complète et qui croit qu'il est essentiel que la Ville se dote d'un tel plan et que des objectifs clairs et précisés dans le temps, ainsi que des actions concrètes, en découlent et soient mis en application dès que possible, sans pour autant brûler d'étapes.

The Natural Step, Smart Growth, Agenda 21 Local, Sustainable Slopes, alouette!

C'est à en perdre son Latin! Les diverses approches et applications, qu'elles soient pour les municipalités ou autres, sont nombreuses. Les démarches nommées, sans

doute connues de plusieurs de nos résidents, sont toutes aussi louables les unes que les autres et partagent toutes sensiblement les mêmes principes. Quelle approche adopterons-nous à Bromont? C'est justement sur ce point que se penche le comité restreint de pilotage composé de Pauline Quinlan, Marie-Claude Cabana et Jean-François Vachon. Ce comité fait ses devoirs et rencontre ces jours-ci divers intervenants pour se faire une tête sur l'approche à privilégier avant de la présenter aux membres du conseil municipal. Des rencontres ont eu lieu avec des représentants de municipalités s'étant, soit déjà dotées d'un plan de développement durable, comme les villes de Montréal ou de Collingwood en Ontario, ou qui sont en cours de processus, comme la ville de Rivière-du-Loup. Le comité rencontre aussi divers spécialistes ayant déjà réalisé de tels plans à l'aide de ces approches. Il est possible que la démarche préconisée s'avère un « hybride ». Chose certaine, elle devra être souple, pour tenir compte de la nature dynamique de notre municipalité. Le plan devra être élaboré en tenant compte des points de vue de toutes les parties prenantes, dans le but de les arrimer et d'en arriver à une vision commune. Évidemment, les notions de durabilité seront incontournables, les ressources naturelles étant limitées et le désir de ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures étant fondamental. Et, bien sûr, il faudra inclure un processus de consultation publique, car ce plan doit être celui de la communauté, et non celui du conseil ou de l'administration municipale. La gouvernance d'un tel plan est un grand

enjeu. La participation de tous les acteurs de la communauté, tant les citoyens, que les entreprises, les associations, les élus, l'administration, etc., est essentielle. Pour que le plan donne les résultats escomptés, tous doivent adhérer au choix des investissements, à l'orientation des changements à apporter et à la conciliation des besoins du présent et de l'avenir.

Le conseil municipal est élu pour quatre ans. À partir d'un diagnostic partiellement complété qui devra inclure des indicateurs qui nous permettront de mesurer les impacts de nos décisions, nous espérons compléter le plan en deux ans. Ceci ne signifie pas qu'aucune action concrète ne sera mise en place avant ce terme. Au contraire, dans l'attente d'un plan complet, toutes les décisions à venir seront analysées sous la loupe du développement durable. Nous définirons les étapes en cours d'été et les présenterons à la population en début d'automne. Nous comptons sur la population pour appuyer la démarche qui sera choisie et pour participer activement aux consultations publiques – garantissant ainsi le succès de cet important projet! Pour suivre son évolution, vous pourrez consulter le site web de la Ville de Bromont dès que la section dédiée au plan y sera intégrée.

Marie-Claude Cabana,
Conseillère municipale,
District #2 - Lac Bromont
*Responsable des dossiers en lien avec
l'aménagement du territoire, le développement durable et l'environnement*